

ASSEMBLÉE NATIONALE  
24 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CL350

présenté par  
M. Kamardine, M. Gosselin, M. Le Fur et M. Pradié  
-----

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                  | +          | -          |
|-----------------------------|------------|------------|
| Emploi outre-mer            | 0          | 12 000 000 |
| Conditions de vie outre-mer | 12 000 000 | 0          |
| TOTAUX                      | 12 000 000 | 12 000 000 |
| SOLDE                       | 0          |            |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de renforcer les dotations aux collectivités territoriales d’outre-mer et les financements adaptés à leurs spécificités incluses dans les crédits de la mission, notamment à Mayotte qui souffre de sous-dotations et de spécificités importantes, il est proposé de flécher 12 000 000 € supplémentaires vers l’action 6 « Collectivités territoriales » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ». Dans le même temps, l’amendement réduit de la même somme les crédits de l’action 1 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi outre-mer ».